ISSN 1141 - 4774

DE LA POLYMESIE FRANCAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail: philippe.machenaud@mail.pf

PARAISSANT LES MARDI ET VENDREDI

Matahiti 164 N° 22 - Numera Hau

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 17 no Mati 2015

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél.: 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax): 40 50 05 85

NUMERO COMPLEMENTAIRE au JOPF n° 22 du 17 mars 2015

SOMIMIAIIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES	Pages
Arrêté n° 268 CM du 13 mars 2015 portant nomination de Mme Caroline Tang en qualité de chef de service de la délégation de la Polynésie française à Paris.	2270
Arrêté n° 269 CM du 13 mars 2015 portant fin de fonctions de Mme Angélina Bonno en qualité de chef de service par intérim de la délégation de la Polynésie française à Paris	2270
Arrêté n° 270 CM du 13 mars 2015 portant répartition de crédits de palements n° 3-2015 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2015	2270
Arrêté n° 271 CM du 13 mars 2015 portant modification de l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres	2277
Arrêté n° 282 CM du 13 mars 2015 portant modification de l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres	2277
Arrêté n° 294 CM du 16 mars 2015 portant nomination de Mme Hinatea Ahnne en qualité de directrice par intérim de Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la culture	2277

18 MANUS ATTER OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 268 CM du 13 mars 2015 portant nomination de Mme Caroline Tang en qualité de chef de service de la délégation de la Polynésie française à Paris.

NOR: DPF1500330AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 867 CM du 27 juin 2013 modifié portant création et organisation de la direction des services de la Polynésie française à Paris ;

Vu les nécessités de service ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du $12~{\rm mars}~2015,$

Arrête:

Article 1er.— Mme Caroline Tang est nommée en qualité de chef de service de la délégation de la Polynésie française à Paris à compter du 16 mars 2015.

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 mars 2015. Edouard FRITCH.

ARRETE n° 269 CM du 13 mars 2015 portant fin de fonctions de Mme Angélina Bonno en qualité de chef de service par intérim de la délégation de la Polynésie française à Paris.

NOR: DPF1500329AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 867 CM du 27 juin 2013 modifié portant création et organisation de la direction des services de la Polynésie française à Paris ;

Vu le courrier n° 1346 PR du 4 mars 2015;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 12 mars 2015,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin aux fonctions de Mme Angélina Bonno en qualité de chef de service par intérim de la délégation de la Polynésie française à Paris le 15 mars 2015 au soir.

Art. 2.— L'arrêté n° 1076 CM du 23 juillet 2014 portant nomination de Mme Angélina Bonno pour assurer l'intérim des fonctions de chef du service de la délégation de la Polynésie française à Paris est abrogé à compter de la même date.

Art. 3.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 mars 2015. Edouard FRITCH.

ARRETE n° 270 CM du 13 mars 2015 portant répartition de crédits de paiement n° 3-2015 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2015.

NOR: DBF1520100AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre du budget, des finances, de la fonction publique, des énergies, de la santé et des solidarités,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2014-125 APF du 5 décembre 2014 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2015;

Vu l'arrêté n° 1 CM du 5 janvier 2015 portant répartition de crédits de paiements n° 1 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2015 ;

Vu l'arrêté n° 161 CM du 11 février 2015 portant répartition de crédits de paiements n° 2 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2015 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du $12~\mathrm{mars}~2015,$

Arrête:

Article 1er. — La répartition prévisionnelle n° 3-2015 des crédits de paiement du budget général de Polynésie française pour l'exercice 2015 est déterminée selon les annexes 1 et 2 ci-jointes.

Art. 2.— Le vice-président, ministre du budget, des finances, de la fonction publique, des énergies, de la santé et des solidarités est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 mars 2015. Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française : *Le vice-président,* Nuihau LAUREY.

Annexe 1 - Arrêté de répartition n° 3-2015

	•							•	1		•				,			,		•
	1								•				•		ı		r	1		,
	- 4		·	•	*	- 8 173 877		524 450	·		•			340 124	•	·	•	1	1	
440 000	440 000		3317427	3317427		•	6 810 355		97.079	6.014.575	10.000.000	8.867.848	960 000	•	17 128 142	9.329.700	405-591	10.000	5 108 643	4 272 740
440 000	440 000		3317.427	3 317 427		8 173 877	6.810.355	524.450	970.799	6 014 575	10 000 000	8 867 848	- 000 099	340 124	17 128 142	9 329 700	405.591	10000	5 108 643	4 992 440
Aménagement et équipement des ateliers 10	Material technique PR - 2015		342.2010 Extension LEXPOL et GEDA	Matériel informatique PR - 2015		Subvention à la commune de NUKUTAVAKE - Abri VAIRAATEA (CdP)	Participation Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2009	Subvention à la commune de UA POU - AEP de Hakahau - Tranche -	Subventions aux communes - Constructions à vocation économique Programmation 2010		Participation at CUCS - 2010	Subventions aux communes - Travaux de voirie - Programmation - 2010	Subventions aux communes - Energies renouvelables - Programmation 2010	Subvention a la commune de Tureia - AEP de l'atoll de Tematangi (CdP)	Subventions aux communes - Voirie - Programmation 2011	Subventions aux communes - Sanitaire et social - Programmation 2011	Subvertions aux communes - engins et équipements de chantier - Programmation 2011	2 Subventions aux communes - Béchets - Programmation 2012	Subventions aux communes - Sanitaire et social - Programmation	150 0040 Steller and the Arth American Whiteless Department of the
Aména	100	100000000000000000000000000000000000000	L 💬	40		66.2008	37,2009	44,2009	31.2010	32,2010	48,2010	54,2010	57.2010	289,2010	30,2011	32.2011	40.2011	155,2012	157.2012	4 40 0045
4.2010 Aména	1.2015 M		342.201	7.2015			છ									1			1	
4	100		90102 342.201	90105 7.201		90301 66.2	90301 37	90304	90301	90301	90301	90301	90301	90301	90301	90301	90301	90301	90301	00204
4.2010	1,2015	Total 300			Total 901			 	903 90301	903 90301	903 90301	903 90301	903 90301	903 90301	903 90301	903 90301	903 90301	903 90301	903 90301	903

Š
Ū
z
፷
유
뀨
Ш
吊
Ш
➣
סַ
\ POLYI
ワ
⋺
NESIE
ö
m
т.
H
$\tilde{\Sigma}$
Z
Ō
ÇAISE
\bar{o}
Щ

VIIV	gija:	5(0)\$1.10	14:	Stelle AP	1(9)//(1/9):	BEJENA	HJANAGAG	सीत झडा	GREEN
PR	903	90301	33,2014	Subventions aux communes - Distribution électrique - Programmation 2014	9 046 574	9 046 574			-
PR	903	90301	35.2014	Subventions aux communes - Police municipale - Programmation 2014	1 516 460	1 516 460		ä	
PR	903	90301	36.2014	Subventions aux communes - Sanitaire et social - Programmation 2014	25 445 304	25 445 304	 	-	-
PR	903	90301	37.2014	Subventions aux communes - Voirie - Programmation 2014	15 709 185	15 709 185			
PR	903	90301	39.2014	Subventions aux communes - Bâtiments et aménagements divers - Programmation 2014	22 550 000	22 550 000			-
PR	903	90301	40.2014	Subventions aux communes - Eclairage public - Programmation 2014	1 300 000	1 300 000		_	
MET	903	90305	323.2011	Réhabilitation et extension de l'abri de FANGATAU (CdP)	15 379		- 9 220		- 6 159
MET	903	90305	70,2010	Construction de l'abri paracyclonique de TATAKOTO (CdP)	1 718 947		958 351		760 596
MET	903	90305	316.2011	Construction de l'abri de PUKARUA (CdP)	1 718 947	-	958 351		- 760 596
	Total 903				15 379	9 038 451	- 9 047 671		- 6 159
MDA	905	90501	292.2013	Mise en place d'un atelier relais d'agrotransformation à Tahiti -	9 000 000	9 000 000	-	-	-
MDA	905	90501	291.2013	Mise en place d'atelier relais d'agrotransformation à Moorea	10 000 000 -	10 000 000		-7	
MDA	905	90501	237,2012	Travaux réseau hydraulique - lotissements Taravao	2 178 000 -	2 178 000			
MDA	905	90502	272.2013	Construction d'ateliers relais - fillère bois - Iles du vent	2 232 612	2 232 612	-	-	-
MDA	905	90501	87.2015	Acquisition d'un camion bétaillère	14 000 000	14 000 000	-	-	-
MDA	905	90502	93.2013	Développement de la fillère pinus	7 232 612	7 232 612		***************************************	
MDA	905	90501	84,2015	Aides aux porteurs de projet en agriculture - 2015	2 178 000	2 178 000		i de la composition della comp	
VIDA	905	90503	302.2010	Développement filière pêche Tuamotu Hao (FEI)	10 232 089 -	10 232 089		• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	-
VIDA	905	90503	71.2014	Réaménagement du port de pêche - agrotransformation -	32 267 911 -	32 267 911			
MDA	905	90503	60.2013	Consolidation et perennisation de l'outil CTA	20 000 000	20 000 000			
ADN	905	90504	71.2013	Renovation infrastructures DRM Rangiroa	4 000 000	4 000 000			

_
_
⋜
<u>a</u>
7
ທ
N
Q

MIN	ellele.	scenae	AP	Libelle AP	(1017/1/00)	EP/ENA	EP/ENA Cofin	3IF Etat	CriP Etal
MDA	905	90503	78.2014	Développement de filières d'aquaculture rurale durable	10 000 000	10 000 000			
MDA	905	90503	83.2014	Développement de la filière pêche côtière - aménagement Teahupoo	2 500 000	2 500 000			
MDA	905	90503	94.2015	Subvention pour le développement de la pêche - FIM - 2015	6 000 000	6 000 000	- 1	u u	
	Total 905					-			
MEE	908	90802	113.2015	Mise en place d'un système de gestion des archives privées et de l'Etat	500 000 -	500 000	· ·	<u> </u>	.
MEE	908	90802	112.2015	Acquisitions d'oeuvres - 2015	500 000	500 000	-	-	¥
	Total 908					-			-
MEE	909	90902	111,2009	Construction du lycée de Moorea -	1 793 988 -	1 793 988		•	-
MEE	909	90902	109.2013	Equipements des établissements scolaires - 2013	1 793 988	1 793 988	-	<u> </u>	-
	Total 909					-	-	-	-
MET	914	91402	104.2012	Aérodrome de Hiva Oa - Traitement des talus de grande hauteur (3IF 2012)	19 475 395	-	5 687 505	13 787 890	
MET	914	91402	218.2015	Aérdrome de Híva Oa - Assainissement des eaux pluviales (3IF 2015)	19 475 395	*	- 5 687 505	13 787 890	<u>-</u>
MET	914	91401	347.2014	Reconstruction d'un pont de la rivière Paehau - Paea (3IF 2014)	2 915 400	-	851 400	2 064 000	
MET	914	91403	268.2015	Etudes pour aménagement de la rivière Tipaerui - Papeete (3IF 2015)	2 915 400	-	- 851 400	- 2 064 000	_
MET	914	91401	174.2009	Etudes d'aménagements de l'Echangeur Saint Hilaire	207 853	207 853			
MET	914	91401	193,2012	Étude pour aménagement carrefour plan RT1 Taina	207 853	207 853			
MET	914	91402	116.2012	Murs de protection maritime dans les villages Taahuiea-Mataura- Mahu (3IF 2012)	-		79 025	- 79 025	
MET	914	91401	54.2012	Reconstruction d'un ponceau au PK 32,560 à Varari - Haapiti (3IF 2012)	-	-	4 651	4 651	-
MET	914	91402	174.2006	Réalisation d'une marina à RAIVAVAE (3IF 2012)	-		- 7 079 646	7 079 646	+
MET	914	91402	100,2012	Renovation d'un débarcadère à Area (3iF 2012)	*	# 1	- 1	1	
MET	914	91401	102.2008	Aménagement de la route de la pointe Vénus à Mahina (3IF 2011)	4.		- 1	1	-

25 000 000 7 300 885
25.000.000 - 7.300.885
6.539.852 - 1.909.868
6.539.852 - 1.909.868
11 556 630 - 3.374 945
4 645 116 - 105 293
5.876.283 - 1.716.083
950 001
23 028 030 - 6 725 000
800 000 - 800 000
800 000 800 000
19 509 060 - 5 697 336
19 509 060 - 5 697 336
8.000.000 - 2.336.283
8 000 000
7.247.216
37 000 000 - 37 000 000
16 423 616 - 16 423 616
53 423 616 53 423 616

VP	951	95103	324.2015	Remboursement de trop perçu	- 70 000 000 -	70 000 000	•	
/P	951	95103	325.2015	Annulations de titres	70 000 000	70 000 000		
l	Total 951				-	-	-	

Annexe 2 - Arrêté de répartition n° 3-2015

MIN	900	901	8008	905	908	2002	914	915	944	Total gener
PR	-									
VP									-	
MDA										
MEE									. د ه د و	
MET			- 15 379		n tagi sa diga a manta				- a recentificaçõe	
			11.171							

ARRETE n° 271 CM du 13 mars 2015 portant modification de l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres.

NOR: DIP1500235AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre du budget, des finances, de la fonction publique, des énergies, de la santé et des solidarités,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 12 mars 2015.

Arrête:

Article 1
er.— L'article 4 de l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 sus
visé est modifié ainsi qu'il suit :

" $Art.\ 4.-$ En application de l'article 92-3° de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, le conseil des ministres délègue :

- au ministre en charge des finances, le pouvoir de transiger :
 - en matière douanière;
 - en matière de litiges avec les personnels de cabinet de la Polynésie française ;
- au ministre en charge de l'économie, le pouvoir de transiger en matière économique".

Art. 2.— Le vice-président, ministre du budget, des finances, de la fonction publique, des énergies, de la santé et des solidarités est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 mars 2015. Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française : *Le vice-président*, Nuihau LAUREY.

ARRETE n° 282 CM du 13 mars 2015 portant modification de l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres.

NOR: DAF1520015AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du logement et de la rénovation urbaine, de la politique de la ville, des affaires foncières et du domaine, Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du $12~\mathrm{mars}~2015$,

Arrête:

Article 1er.— L'article 1er de l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres est modifié comme suit :

- à l'alinéa 9, après les mots : "les renouvellements", il est inséré les mots : ", les transferts" ;
- après l'alinéa 10, il est inséré un nouvel alinéa rédigé comme suit : "- le pouvoir d'autoriser les renouvellements et les transferts d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime;";
- l'alinéa 14 est rédigé comme suit : "le pouvoir d'autoriser toutes occupations temporaires du domaine public, d'une superficie inférieure ou égale à deux cents (200) mètres carrés (hors domaine public fluvial ou routier)";
- à l'alinéa 17, après les mots : "(hors lotissements)", il est inséré les mots : "et d'habitation".

Art. 2.— Le ministre du logement et de la rénovation urbaine, de la politique de la ville, des affaires foncières et du domaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 13 mars 2015. Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre du logement et de la rénovation urbaine, de la politique de la ville, des affaires foncières et du domaine, Tearii ALPHA.

ARRETE n° 294 CM du 16 mars 2015 portant nomination de Mme Hinatea Ahnne en qualité de directrice par intérim de Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la culture.

NOR: TFT1500328AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la promotion des langues, de la culture et de la communication,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 80-186 AT du 23 septembre 1980 modifiée portant création d'un établissement public territorial dénommé "Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la culture";

Vu l'arrêté n° 652 CM du 7 mai 1998 modifié portant organisation et fonctionnement de Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la culture ;

Vu l'arrêté n° 1336 CM du 22 septembre 2014 portant nomination de M. Bernard Chimin en qualité de directeur par intérim de l'établissement public "Te Fare Tauhiti Nui -Maison de la culture";

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du $12~\mathrm{mars}~2015,$

Arrête:

Article 1er. — Mme Hinatea Ahnne est nommée en qualité de directrice par intérim de "Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la culture" durant les congés de M. Bernard Chimin, du 13 au 23 mars 2015 inclus.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la promotion des langues, de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 12 mars 2015. Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la promotion des langues, de la culture et de la communication, Nicole SANQUER-FAREATA.

TARIFS

des Abonnements de l'Imprimerie officielle à compter du 1er Mars 2010

TARIF en F CFP	TTC	Hors Taxe
		France — DOM-TOM — Autres Pays
	Polynésie française	Voie aérienne
Numéro	263*	515
Abonnement 1 an	13 533	26 604
* Frais d'expédition non inclus pour les îles.		• .

Réception des annonces pour publication au *Journal officiel* de la Polynésie française pour 2015

Date du JOPF	Date limite de réception des dossiers
MARDI	JEUDI à 11 h de la semaine précédente
VENDREDI	MARDI à 11 h de la semaine en cours

(*) SAUF jours fériés

	DATE LIMITE	P	ublication au JOPF	
FERIES 2015	de réception des dossiers (1)	N°	Date	
Januai E mana (aminéa da PEnganila)	Lundi 2 mars à 11 h	19	Vendredi 6 mars	
Jeudi 5 mars (arrivée de l'Evangile)	Mercredi 4 mars à 11 h	20	Mardi 10 mars	
Vendredi 3 avril (Vendredi Saint)	Lundi 30 mars à 11 h	27	Vendredi 3 avril	
Lundi 6 avril (Lundi de Pâques)	Mercredi 1er avril à 11 h	28	Mardi 7 avril	
Manual According (State du Tanceil)	Lundi 27 avril à 11 h	35	Vendredi 1er mai	
Vendredi 1er mai (fête du Travail)	Mercredi 29 avril à 11 h	36	Mardi 5 mai	
Manufacti O and Minima 4045)	Lundi 4 mai à 11 h	37	Vendredi 8 mai	
Vendredi 8 mai (Victoire 1945)	Mercredi 6 mai à 11 h	38	Mardi 12 mai	
In all AA and (According)	Lundi 11 mai à 11 h	39	Vendredi 15 mai	
Jeudi 14 mai (Ascension)	Mercredi 13 mai à 11 h	40	Mardi 19 mai	
Lundi 25 mai (Pentecôte)	Mercredi 20 mai à 11 h	42	Mardi 26 mai	
Lundi 29 juin (Autonomie)	Mercredi 24 juin à 11 h	52	Mardi 30 juin	
Mardi 14 juillet (Fête nationale)	Mercredi 8 juillet à 11 h	56	Mardi 14 juillet	
Mercredi 11 novembre (Armistice 1918)	Lundi 9 novembre à 11 h	91	Vendredi 13 novembre	
Manda di Of décambre (Na 20)	Lundi 21 décembre à 11 h	103	Vendredi 25 décembre	
Vendredi 25 décembre (Noël)	Mercredi 23 décembre à 11 h	104	Mardi 29 décembre	
Vendredi 1er janvier 2016 (Nouvel An)	Lundi 28 décembre à 11 h	1	Vendredi 1 ^{er} janvier 2016	

⁽I) Calendrier susceptible d'être modifié en cours d'année.